

Dossier UTV 65 : mises au point de l'ADRISE

Suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif annulant l'autorisation d'exploiter l'usine de traitement des déchets de Bordères-sur-l'Echez (UTV 65), la petite association sans envergure, celle qui ne soulève pas les foules (sic) estime que quelques mises au point s'avèrent nécessaires.

Il a été dit et écrit également plusieurs fois que l'ADRISE menait un combat qui prenait une tournure politique. Si faire de la politique c'est s'occuper des affaires publiques qui concernent la protection des populations, alors nous sommes d'accord.

Nous sommes soutenus par les élus de l'opposition de Bordères-sur-l'Echez ainsi que par celles et ceux de tous bords qui partagent nos opinions. Opposés à ce projet d'usine depuis le début, ils ont rejoint notre combat et n'ont pas varié d'un iota dans leur position. En unissant nos efforts, le combat que nous avons mené a pris une autre tournure. Leur aide nous a été très précieuse !

Ces critiques nous irritent d'autant plus que celles et ceux qui les ont formulées (ils se reconnaîtront) ne sont jamais venus nous aider ni même nous proposer leur aide...

Sur le dossier en lui-même, il est intéressant de revenir sur les avis donnés par les écologistes du département...

En amont, des associations écologiques agréées ont siégé lors de diverses réunions, donnant leur avis sur l'UTV 65. Précisons que le Mouvement Ecologique Indépendant n'y était pas.

Nous regrettons, pour ne pas dire plus, que ces gens-là aient donné un avis favorable sans connaître le dossier. En effet, pour certains, la seule lecture du dossier « résumé non technique » a suffi à les convaincre de l'innocuité de cette future installation, allant même jusqu'à préciser qu'entre l'incinération et le Tri Mécano Biologique, il valait mieux la deuxième solution, car c'était la moins mauvaise. Par la suite, il a été impossible de leur faire entendre raison.

Nous regrettons également qu'ils aient affrété des bus pour aller soutenir la lutte contre le futur aéroport de Notre Dame des Landes, alors qu'à deux pas de chez eux, dans le département des Hautes-Pyrénées, un projet calamiteux était en route, avec son lot de nuisances et de conséquences sur l'écologie.

Nous regrettons également d'avoir été obligés d'aller chercher le soutien d'associations écologiques hors du département, afin d'aller en justice. C'est un peu fort de café, quand on sait qu'ailleurs, la seule présence d'un lézard suffit à mobiliser les troupes écolos!

Les lecteurs apprécieront.

Concernant l'enquête publique...

Les propos tenus par les commissaires enquêteurs nous ont parfois surpris, donnant de l'avis général, l'impression d'une enquête publique « à décharge » pour ceux qui les avaient missionnés...

A titre d'exemple, revenons sur une phrase du compte-rendu de cette enquête publique reprise d'ailleurs par le rapporteur public du TA de Pau : « L'éclairage extrêmement rassurant de la visite de l'unité de traitement « Bil Ta Garbi » à Bayonne au regard de l'accumulation de nuisances pressenties pour l'UTV 65. Ce site de même génération et de même capacité qui regroupe en plus le centre de tri départemental des déchets valorisables, est actuellement en montée de charge. Il a été réalisé en milieu résidentiel et ne produit aucune des nuisances dénoncées par les opposants pour l'UTV 65 ».

La visite de cette installation a eu lieu durant l'enquête publique, pendant la période de tests de deux mois au cours de laquelle l'usine fonctionnait à vide. C'est sûr qu'il ne pouvait y avoir aucune nuisance et se baser sur cette seule et unique visite pour formuler un avis aussi lourd de conséquences relève de l'inconscience! D'autant qu'aujourd'hui les riverains de cette installation se plaignent. Et pour citer les propos qui nous ont été rapportés, « ça pue la mort... ». Aujourd'hui, il serait judicieux de retourner la visiter, mais sans prévenir qui que ce soit sur place !

Concernant les élus des communes ayant eu à donner un avis sur le dossier, ainsi que tous les autres élus du département qui ont cru judicieux de se prononcer favorablement sur ce dossier...

En plus de cette visite de Bayonne pendant la phase de tests, leur connaissance du dossier de l'UTV 65 (mis à part pour quelques élus qui ont participé à la commission extra-communale de Bordères-sur-l'Echez) est quasiment nulle. Beaucoup d'entre eux ont égayé leur avis de détails techniques généreusement fournis par les porteurs du projet. Des arguments qui se sont toujours voulus très rassurants !

Heureusement, depuis, certains d'entre eux se sont rendu compte de la nocivité de ce projet et nous remercions ceux qui ont œuvré afin qu'une expertise du dossier soit menée. Même si nous déplorons les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'élaboration du cahier des charges de cette étude.

Concernant certains avis donnés par des services de l'état que nous aurons la courtoisie de ne pas nommer...

Comment expliquer qu'un dossier de près de 2000 pages arrive dans un service le 15 avril 2014 et qu'un avis soit donné sur ce même dossier le 16 avril 2014 ?? La pratique de la lecture rapide, sans doute !

Comment expliquer qu'un service de l'état localise le projet de cette usine à 1,5 km au Sud de Tarbes alors qu'il se situe à 2km au Nord de Tarbes ??

Comment expliquer que lors de la réunion du CODERST personne n'ait relevé et soulevé ces incohérences ??

Comment expliquer que le rédacteur des arrêtés de permis de construire et d'autorisation d'exploiter ne s'en soit pas rendu-compte ?? Ces avis n'auraient-ils pas été lus ??

Aujourd'hui, une chose est sûre, que ça plaise ou non, il faudra compter avec l'ADRISE, qui, forte de son audience et sa crédibilité acquises par ses succès, ne laissera pas faire tout et n'importe quoi !